

1. Gouvernance des entreprises

1.5 Préparation et intervention en cas d'urgence

Divulcation et transparence

Les entreprises doivent régulièrement informer les collectivités voisines au sujet de leurs plans d'intervention en cas d'urgence et du rôle des collectivités à cet égard. Les entreprises doivent aussi rendre compte de la façon dont sont élaborés les plans d'intervention en cas d'urgence et dont est maintenu l'état de préparation (par exemple par des consultations, des essais, des examens et des modifications).

Questions pour l'auto-évaluation

- L'entreprise a-t-elle évalué quelle est l'information à divulguer et à qui elle doit être divulguée?
- L'information sur la préparation et l'intervention en cas d'urgence est-elle partagée adéquatement avec les parties prenantes?

NORMES INTERNATIONALES

Normes de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI)

Divulgations liées à la préparation aux situations d'urgence en application du supplément pour le secteur de l'extraction minière et des métaux

- Divulgation sur l'approche de gestion

Divulgations liées à la préparation aux situations d'urgence en application du supplément pour le secteur pétrolier et gazier :

- Divulgation sur l'approche de gestion